

# LE PLAGIAT

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR!

---

On entend par **plagiat** toute action de présenter le travail d'autrui, sous quelque forme que ce soit, en le faisant passer pour sien ou sans en mentionner les sources. (*traduction de l'article 16a du code de conduite pédagogique de l'Université Concordia, rév. 4 mai 2015*)

---

### POURQUOI DOIS-JE MENTIONNER MES SOURCES?

- pour préserver ma crédibilité
- pour aider le lecteur
- pour me protéger

### ET SI JE NE MENTIONNE PAS MES SOURCES?

Le plagiat peut entraîner une ou plusieurs des sanctions disciplinaires suivantes : la reprise du travail plagié; l'attribution de la note zéro pour ce travail; la perte importante de points pour ce travail ou la révision à la baisse de la note finale pour le cours; l'attribution de la note «F» (échec) pour le cours; la condition de réussir jusqu'à 24 crédits en plus de ceux qui sont déjà prévus dans votre programme d'études.

### LES RÈGLES DE CITATION S'APPLIQUENT À TOUS LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

### PRUDENCE! QUAND ON CITE, ON DONNE SA SOURCE!

Avez-vous besoin d'aide? Venez nous voir!

Centre de promotion des droits des étudiants

1550, boulevard De Maisonneuve Ouest

Bureau GM-320

514-848-2424, poste 3992

[studentadvocates@concordia.ca](mailto:studentadvocates@concordia.ca)

[www.concordia.ca/advocacy](http://www.concordia.ca/advocacy)

